

Aquaculture : les appels d'offres pour l'aménagement des zones d'élevage lancés

19 zones d'élevage identifiées, on y produira du poisson, des crevettes et des coquillages. L'aquaculture ne réalise actuellement que 0.09% des captures de poisson. L'objectif est de porter la production à 200 000 tonnes en 2020, soit 11% du Volume total. C'est le branle-bas de combat à l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA). Alors que le premier conseil d'administration de cette toute nouvelle institution dotée d'un budget de 30 MDH au titre de 2012 ne s'est tenu que le 29 septembre 2011, que le statut du personnel n'a été validé que le 26 décembre dernier et que l'agence est encore logée dans les locaux du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, plusieurs chantiers sont déjà ouverts. L'appel d'offres des études d'aménagement des zones qui se prêtent à ces cultures vient d'être lancé et l'agence a commencé à participer aux rencontres internationales comme le forum Nord Atlantique des produits de la mer d'Oslo, organisé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), tenu du 6 au 8 mars courant. Et l'agence se prépare à aller en Espagne et en France pour s'inspirer de ce qui s'y passe et rencontrer des investisseurs en vue de leur broser un tableau à propos de l'offre que prépare activement le Maroc sur les 19 sites identifiés, dont 7 sur la façade méditerranéenne et 12 sur l'Atlantique. Majida Maârouf, directrice de l'ANDA, se démène comme elle peut pour être sur tous les fronts : la mise à niveau des textes ou leur application, l'organisation interne et le recrutement. « Aujourd'hui, nous sommes à peine 15 personnes et nous sommes à l'étroit dans nos locaux provisoires car d'ici 2013, l'effectif doit être porté à 60 personnes dans les différentes structures de l'agence qui doivent prendre en charge la promotion et la communication, les plans d'aménagement, R&D, l'appui aux investisseurs et la réglementation», explique-t-elle.

L'élevage en eaux douces est exclu du champ d'intervention de l'agence

En effet, l'ANDA a parmi ses missions d'être le guichet unique entre les différentes administrations et les opérateurs économiques. Et déjà 10 projets sont déjà ficelés. En fait, le nouveau secteur est des plus prometteurs puisqu'aujourd'hui la production de poisson est insignifiante. Centrée sur la daurade et le loup jusqu'en 2005, elle s'élève annuellement à 900 tonnes, soit 0,09% de la production totale de poisson (pélagique et blanc). Actuellement, sur des sites comme M'diq, Fnideq, Oualidia ou Dakhla, c'est à peine si d'autres espèces commencent à se faire de petites places notamment la courbine, les moules, les huîtres... Pour donner un ordre de grandeur, l'aquaculture représente 58% de la production halieutique en Chine, 53% au Vietnam, 25% en France, 22% en Espagne et 1% en Tunisie.

Et justement, avec la loi 52-09 sur l'aquaculture votée par les deux Chambres du Parlement fin 2011, on espère, à l'horizon 2020, porter la production à 200 000 tonnes sur un volume total prévu de 1,75 million de tonnes, soit 11,4%, avec 40 000 emplois à la clé. Le chiffre d'affaires devrait atteindre 5 milliards de DH dont une majeure partie à l'export. Pour cela, sur les 19 sites identifiés, les espèces à cultiver portent aussi bien sur les crustacés comme la crevette (Loukkos, Tahaddart, embouchure de la Moulouya), les coquillages (saint-jacques, moules, huîtres, palourdes) et les poissons de type : bar, daurade royale, la sole et le « maigre ». En tout, ce sont 10 000 ha qui ont été identifiés en offshore comme zone d'élevage. Mais la partie n'est pas gagnée d'avance car il faudra que le terrain soit propice, avec l'obligation de répertorier les lois qui existent dans le domaine en les harmonisant, qu'il s'agisse des textes des eaux et forêts ou du département de l'environnement, afin que les éventuels investisseurs aient de la visibilité sur les différents aspects du secteur. Sur ce volet, on peut relever que les activités d'élevage des poissons et crustacés et de culture des végétaux en eaux douces sont exclues des prérogatives de l'agence.

Maroc : Ce dont va s'occuper l'agence de l'aquaculture.

Pour que l'activité démarre et soit pérenne, l'ANDA doit clarifier et compléter le dispositif réglementaire et harmoniser l'arsenal juridique. Elle devra aussi assurer un contrôle effectif et une traçabilité tout au long de la chaîne de valeur. Sa mission consiste aussi à accompagner les opérateurs dans le renforcement des compétences qui seront nécessaires tout en favorisant l'organisation d'une interprofession. Il va sans dire que l'agence devra tisser des liens avec les autres administrations qui sont parties prenantes, y compris l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA). Elle devra en parallèle conduire des études de nature à baliser le terrain pour les professionnels et les investisseurs, mais aussi promouvoir la filière à travers le monde, en participant aux événements du secteur. L'agence doit de même entreprendre des actions marketing pour vendre le produit Maroc.